

TRIONS VALORISONS

JOURNAL D'INFORMATION DU SYDEME SUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS



100 % DES EMBALLAGES
SE TRIENT !

2



LES BONS GESTES DE TRI

3



PERTE DE VOTRE
SYDEM PASS ?

4



DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2022

100% DE VOS EMBALLAGES SE TRIENT!



MAINTENANT, les pots, gobelets,
tubes, barquettes, sachets et films
plastiques se trient comme les
autres EMBALLAGES.



Rebroussez nous sur :
www.sydeme.fr

sydeme
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

En ligne sur :



📞 N° Vert 0800 600 057

Appel gratuit depuis un poste fixe



Édito

S'ENGAGER ENSEMBLE POUR TRIER PLUS ET MIEUX !

En 2022, le Sydeme fait évoluer les consignes de tri sur tout le territoire de la Moselle-Est et de l'Alsace Bossue nous permettant ainsi de **trier 100 % de nos emballages**. Ce projet d'envergure nationale, plus techniquement appelé "Extension des consignes de tri", est entré en vigueur au 1^{er} mars et impliquera la France entière au 31 décembre 2022.

Dorénavant, tous les emballages en plastique se trient : **barquettes, pots, gobelets, tubes, sacs, sachets, films, blisters, filets, opercules** avec les bouteilles et les flacons en plastique selon le dispositif de collecte en place. **Les briques alimentaires, les emballages en métal, en carton et en verre** continuent à être triés.

« **CETTE ÉVOLUTION VA PERMETTRE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI, DE RECYCLER PLUS D'EMBALLAGES, DE PAPIERS ET DE MAÎTRISER LES COÛTS** »

Les 10 collectivités adhérentes du Sydeme profitent de cette simplification du geste de tri pour instaurer de nouveaux schémas de collecte des emballages et des papiers : **bornes d'apport volontaire, sacs jaunes transparents ou encore bacs jaunes**. Ces modifications interviendront progressivement tout au long de l'année 2022.

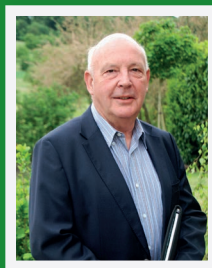
Citeo pilote le tri et le recyclage des emballages ménagers et papiers en France, soutient et accompagne le Sydeme ainsi que ses collectivités membres dans la mise en place et le financement de ces nouveaux dispositifs.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) impose le code couleur **JAUNE** au niveau national pour les contenants destinés au tri des **EMBALLAGES**. Par conséquent, notre **sac orange disparaîtra définitivement en 2023 pour laisser la place aux nouveaux dispositifs de tri et de collecte adoptés au sein du territoire**.

Cette simplification permet de lever les doutes des habitants puisque **tous les papiers et tous les emballages se trient**. Le Sydeme lance une campagne de communication pour sensibiliser tous les habitants aux nouveaux gestes de tri. Avec un tri plus efficace, simplifié, nous valorisons nos déchets et préservons l'environnement.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : **Engageons-nous, trions plus !**

Roland ROTH,
Président du Sydeme



CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

DÉCOUVREZ LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE TRI ET DE COLLECTE MIS EN PLACE PAR VOTRE COLLECTIVITÉ AU SEIN DE SON TERRITOIRE.



Géolocalisation
des bornes d'apport
volontaire sur
www.sydeme.fr et sur



+ D'INFOS ?
FLASHEZ-MOI !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU WARNDT (CCW)



En collecte séparée
Dès le 4^e trimestre 2022

Depuis le 1^{er} mars 2022

TOUS les PAPIERS et TOUS les EMBALLAGES à déposer en VRAC dans le SAC ORANGE
(dans l'attente de la distribution du SAC JAUNE TRANSPARENT)



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES





Les bons gestes de tri

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} mars 2022, tous les papiers et les emballages se trient au sein de notre territoire. Une grande nouveauté pour faciliter le geste du tri de l'habitant, favoriser le recyclage et la valorisation de nos déchets.

LES ASTUCES POUR BIEN TRIER LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

1 **C'est un emballage ou un papier ? Vous pouvez le trier**

2 **Ne pas laver, bien vider les emballages.**

3 **Séparer les opercules**

(de yaourts, de pots de crème, de bouteilles de lait...)

4 **Ne pas emboîter les emballages**

PENSEZ AUSSI À BIEN SÉPARER LES EMBALLAGES QUI CONCERNENT UN MÊME PRODUIT :

- la **boîte en carton** de céréales avec son **sachet en plastique** intérieur
- le **paquet** de biscuits (en carton) avec sa **barquette en plastique** intérieure et le **film plastique** à l'intérieur
- l'**emballage en carton** du dentifrice avec le **tube vide** à l'intérieur.

Ne pas les EMBOÏTER, mais POURQUOI ???



Les emballages doivent être bien séparés pour pouvoir être recyclés. Il est donc PRIMORDIAL de NE PAS LES EMBOÏTER les uns dans les autres !

Les **emballages imbriqués** qui arrivent au Centre de tri de la Maix à Chavelot (dans les Vosges) **ne sont pas reconnus** par la chaîne de tri et **sont donc refusés**. Malgré les équipements automatisés, leur séparation technique reste impossible à réaliser. Le rayon infrarouge ne reconnaît que l'emballage extérieur.

Si des canettes en aluminium se trouvent, par exemple, dans des boîtes en carton, elles **ne seront pas détectées**.

Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas de deuxième vie !

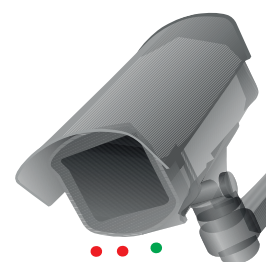
Alors n'emboîtez pas vos emballages les uns dans les autres, même s'ils vous paraissent identiques, comme les pots de yaourts.

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'usager. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Afin que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler que seuls les papiers et les emballages vides sont à déposer au tri en vrac, **séparés les uns des autres**.

Mais comment gagner de la place alors ?

Si vous avez besoin de gagner de la place, vous pouvez compacter vos emballages **un par un**.



Que reste-t-il à jeter dans le sac bleu ?

Le **sac bleu**, comme vous le savez, est destiné aux **RÉSIDUELS**, c'est-à-dire les déchets non valorisables qui seront **incinérés** ou **enfouis**.



Objets en plastique (stylos, feutres, brosse à cheveux...), ampoules à filament, vaisselle cassée, bouchons en liège, couches-culottes, protections hygiéniques, cotons démaquillants, éponges, lingettes nettoyantes, masques, gants jetables, coquilles d'huîtres, de moules, litières minérales, cendres, sacs d'aspirateurs...

COMME VOUS LE CONSTATEZ, LE SAC BLEU EST DÉSORMAIS BIEN ALLÉGÉ ! CETTE RÉVOLUTION DANS NOS GESTES DU QUOTIDIEN DEVRAIT PERMETTRE DE RÉDUIRE LE TONNAGE DES RÉSIDUELS PRODUITS CHAQUE ANNÉE SUR LE TERRITOIRE, TOUT EN OBTENANT UNE MEILLEURE REVALORISATION DE NOS DÉCHETS.



Le saviez-vous ?

PERTE DE VOTRE SYDEM'PASS ?



Démarche à suivre en cas de dégradation, de perte ou de vol de votre Sydem'pass :

En cas de PERTE, de VOL ou de DÉGRADATION de votre carte (**NE PAS PERFORER LA CARTE**), la délivrance d'une seconde carte est payante. Le renouvellement de la carte coûte **5€ TTC** et son retrait se fait obligatoirement auprès des services du Sydeme.

2 POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

1 RÉCUPÉRER VOTRE NOUVELLE CARTE SYDEM'PASS AU SYDEME

Il vous suffit de **prendre rendez-vous** au Sydeme au **03 87 00 01 01**.

Vous pouvez régler le montant de 5€ en espèces ou par chèque au siège du Sydeme :

1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH

2 RECEVOIR VOTRE NOUVELLE CARTE SYDEM'PASS PAR COURRIER

Il est nécessaire d'envoyer un chèque d'un montant de 5€ libellé à **l'ordre du Trésor Public** à l'adresse du Sydeme :

1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH

IMPORTANT :

Précisez IMPÉRATIVEMENT vos coordonnées : (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse email).



Initiatives



PROJET PÉDAGOGIQUE 2021/2022

R-TRI, LA RADIO QUI RECYCLE !



Donnons la parole aux écoliers et aux collégiens qui sont les futurs gardiens de la planète et les ambassadeurs de sa préservation !

La 6^e édition du Pass'écolo a proposé un projet pédagogique sur le thème de l'extension des consignes de tri, un sujet au cœur de l'actualité du Sydeme.

7 classes participantes, soit 162 élèves, ont expérimenté la radio en réalisant des émissions ou des fictions radiophoniques, toutes relayées sur le site internet du Sydeme.

Vous pouvez découvrir ces projets, riches d'informations, comme des interviews d'élus, des sketches, des histoires, des jeux, des jingles et des chroniques, réalisés par les élèves.

Ces jeunes écologistes ne manquent pas de talent et réussissent à mettre en lumière les initiatives en faveur de l'environnement. A écouter absolument !

➔ <https://www.sydeme.fr/fr/r-tri-la-radio-qui-recycle.html> ←

LES PARTICIPANTS AUX DEUX OPTIONS :

Emission radio

- Ecole le Pré Vert d'Henriville
- Ecole élémentaire Josef Ley et le collège François Rabelais de L'Hôpital
- Ecole Jean Monnet de Rohrbach-lès-Bitche
- Institut de la Providence de Bouzonville

Fiction radio

- Ecole mixte de Guenviller
- Collège Louis Pasteur de Faulquemont



Chiffres clés



TAUX MOYEN D'ERREURS DE TRI DANS LE SAC ORANGE SUR LE TERRITOIRE DU SYDEME



56%

Chiffres clés 2021

IMPACT NÉGATIF

Surcoût important de **380 € TTC/tonne** pour tous les déchets contenus dans les sacs orange, au delà des 20 % d'erreurs de tri acceptés par le centre de tri de Chavelot (88).

TAUX MOYEN D'ERREURS DE TRI DANS LA COLLECTE SÉLECTIVE EN FRANCE

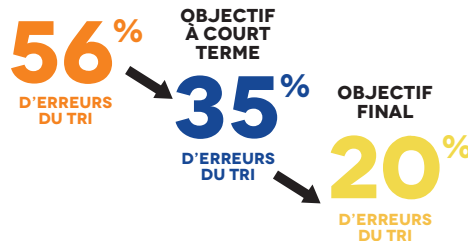
(COLLECTIVITÉS PASSÉES EN EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI)



21,1%

Source Citeo

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI AVEC LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ET LA DISPARITION PROGRESSIVE DU SAC ORANGE



IMPACT POSITIF

- ➔ Diminuer le coût de traitement des refus de tri
- ➔ Économie de matières premières
- ➔ Augmentation des quantités d'emballages et papiers recyclés
- ➔ Augmentation des soutiens versés par Citeo et des reventes de matériaux

TRIONS VALORISONS N° 24 Juillet 2022

SYDEME - 1 rue Jacques Callot 57600 MORSBACH - www.sydeme.fr - **Directeurs de la publication** : Roland Roth et Jean-Philippe Siebert - **Ont contribué à la rédaction** : Roland Roth, Jean-Philippe Siebert, Nadia Sanfilippo et Valérie Dillenseger - **Conception et Graphisme** : studio TOOPIX - **Impression** : Est-Imprimerie - **Crédits Photos** : Sydeme **Illustrations** : studio TOOPIX - **Tirage** : 100 000 exemplaires - N°ISSN2103-348X - **Dépôt légal** : à parution

Juillet 2022 - Numéro 24

Journal imprimé sur papier recyclé

